



MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

COMPTE RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date-Heure	25/09/2017 à 19h30
Lieu	Mairie
Session	Publique
Référence	CM-CR-2017-04
Etat du document	-

Présents	Nicolas Rébérot Patricia Lucot à partir de 20h30 Marc Guérin Benjamin Dubois Viviane Cendra	Dominique van Zuilen Francis Hutin Antoine Ferté Bertrand Pointier Eric Debosque Laure Médot Silvie Szczuka
Absent(s) excusé(s)	Nathalie FACCIOLI ; Patricia LUCOT ; Nadège BOIN	
Absent(s)	Christine FRANSE	
Procuratation(s)	Nathalie FACCIOLI à Nicolas REBEROT ; Patricia LUCOT à Eric DEBOSQUE pour le temps de son absence	
Secrétaire de séance	Laure MEDOT	
Début de la séance	19h30	
Fin de la séance	23h25	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	11 puis 12 à partir du point 312
Conseillers votants :	13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2017

Date d'affichage : 21 septembre 2017

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2017, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie ainsi que sur le site internet, le lundi 10 juillet 2017 dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 21 septembre 2017, nous, Nicolas REBEROT, Maire de Ressons le Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le lundi 25 septembre 2017 à 19h30, en salle du conseil municipal.

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons le Long, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le lundi 25 septembre 2017 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Nicolas REBEROT, Maire.

Ordre du jour

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 3 juillet 2017.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Laure MEDOT, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1 – PERSONNEL

11 – Régime indemnitaire

12 – Création postes

2 – VIE MUNICIPALE

21 – RPQS 2016 assainissement

3 – FINANCES

31 – Demandes de subventions

32 – DBM n°2017-2

33 – RODP communications électroniques

34 – Taxe d'aménagement

4 – INTERCOMMUNALITE

41 – CCRV statuts

42 – Rapports d'activités

421 – SERVA

422 – USEDA

423 – GRDF

5 – Divers

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Rapporteur	N°	Intitulé		Vote de la délibération
Nicolas REBEROT	20170925-108-01	Examen DIA		
Nicolas REBEROT	20170925-109-02	Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire		
Nicolas REBEROT	20170925-110-03	RIFSEEP technique	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170925-111-04	Création de postes	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170925-112-05	Mise à jour du tableau des emplois	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170925-113-06	RPQS 2016 assainissement	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Dominique van ZUILEN	20170925-114-07	Demande de subvention CD02 vitraux église	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170925-115-08	Demande de subvention FEADER écoquartier	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20170925-116-09	Demande de subvention CDDL aménagement service technique	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170925-117-10	Demande de subvention CDDL matériel espaces verts	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20170925-118-11	DBM n°2017-2	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 A l'unanimité

Nicolas REBEROT	20170925-119-12	RODP communications électroniques	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170925-120-13	Taxe d'aménagement 2018	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170925-121-14	Exonération taxe aménagement abris de jardin	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170925-122-15	Statuts CCRV	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170925-123-16	Transfert compétence voirie	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170925-124-17	Rapport semestriel de la CCRV	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170925-125-18	Rapport d'activités Valor'Aisne	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170925-126-19	RPQS 2016 SERVA	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170925-127-20	Rapport d'activités USEDA	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170925-128-21	Rapport d'activités GRDF	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170925-129-22	Motion emplois aidés	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170925-130-23	Acquisition terrain ER n°3 du PLU	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170925-131-24	Vœu création police rurale mutualisée	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité

Objet : Examen des DIA- n°2017-108-01

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les DIA parvenues depuis le dernier conseil municipal :

Le Maire annonce qu'il a renoncé au droit de préemption pour ces ventes, en l'absence de projet communal sur ces biens.

Objet : Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire – n°2017-109-02

Rapporteur : Nicolas REBEROT

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie.

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibérations n° 2014-049, n° 2014-050 en date du 28 mars 2014 et n° 2016-078 en date du 2 mai 2016 du Conseil Municipal de Ressons le Long,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- A) Décision n°2017-096 du 19/07/2017 : RODPP et RODP gaz
- B) Décision n°2017-097 du 19/07/2017 : Désignation d'avocat
- C) Décision n°2017-098 du 24/07/2017 : Décision sur DIA
- D) Décision n°2017-099 du 07/08/2017 : Décision sur DIA
- E) Décision n°2017-100 du 17/08/2017 : Délivrance concession de cimetière
- F) Décision n°2017-101 du 19/08/2017 : Décision sur DIA
- G) Décision n°2017-102 du 25/08/2017 : Perception placement chiens errants
- H) Décision n°2017-103 du 30/08/2017 : Décision sur DIA
- I) Décision n°2017-104 du 31/08/2017 : Renouvellement adhésion CAUE
- J) Décision n°2017-105 du 11/09/2017 : RODP broc tout
- K) Décision n°2017-106 du 12/09/2017 : Fixation bail de chasse

1 – PERSONNEL

11– Régime indemnitaire

Objet : Régime indemnitaire RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) - technique - n° 2017-110-03

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de mettre en place le RIFSEEP pour la filière technique et de déterminer les critères d'attribution.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'Indemnité de fonctions, des sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle
- Le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent

Après avoir délibéré, le Conseil décide :

-d'instaurer l'IFSE.

-d'instaurer le complément indemnitaire.

-de prévoir la possibilité du maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.

- de décider que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.

-que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

12 – Objet : Création de postes - n° 2017-111-04

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le Maire explique au conseil municipal que suite à la suppression des emplois aidés, il convient de recréer des postes de droit public au sein du service enfance afin d'assurer l'animation des nouvelles activités périscolaires de l'ALAE. Des postes avaient été supprimés suite à la création des emplois aidés. Les animateurs resteront recrutés sous le statut CEE pour les ALSH.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE : de créer

2 emplois d'adjoint territorial d'animation permanent à temps non complet à raison de 13,50 heures (13h30min) hebdomadaires.

1 emploi aidé type CAE 20h.

Objet : Mise à jour du tableau des emplois - n° 2017-112-05

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le tableau des effectifs, tel que présenté et arrêté à la date du 1^{er} octobre 2017 :

2 – VIE MUNICIPALE

21 – Objet : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement 2016 – n° 2017-113-06

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif 2016.
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

31 – Demandes de subventions

311 – Objet : Réfection des vitraux de l'Eglise : Conseil Départemental de l'Aisne – n° 2017-114-07

RAPPORTEUR : Dominique van ZUILEN

Dominique van ZUILEN expose au conseil municipal que les vitraux de l'église ont subis des dégradations. Par conséquent, la commune de Ressons-le-Long souhaite pouvoir restaurer les vitraux, dont le montant total estimatif s'élève à 14 511 € HT.

Cette dépense est éligible à un financement du Conseil Départemental à hauteur de 50% du montant hors taxe de l'opération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter pour ce projet une subvention de 50 % du montant hors taxes auprès du Conseil Départemental au titre du fonds de restauration des monuments historiques.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité sollicite le Conseil Départemental pour son projet :

Vitraux de l'église

Une subvention au titre du fonds de restauration des monuments historiques, à hauteur de 50 % du montant H.T. de l'acquisition.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

312 – Objet : FEADER pour écoquartier – n° 2017-115-08

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le maire informe le conseil municipal que l'Europe dispose de fonds d'aides pour lesquels le projet d'écoquartier serait éligible.

Il propose de solliciter l'Europe pour le soutien au titre du dispositif : FEADER

Cette opération se déroulera en 3 tranches, la tranche 1 étant elle-même subdivisée en 2 phases.

Au regard des délais, l'aide pourrait porter sur les 2 phases de la tranche 1 qui se déroulerait entre 2017 et 2019 et porterait sur une assiette subventionnable de 1 219 000 € pour un montant de travaux de 2 999 000 €. Compte tenu d'une aide du conseil départemental obtenue de 5 000 €, le taux de subvention demandé ne pourra excéder 79 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de solliciter l'Europe au titre du FEADER pour les travaux de la Tranche 1 (Nord) de l'écoquartier au taux de 79%

S'engage à prendre en charge la part non couverte par la subvention.

313 – Objet : CDDL pour local agents – n° 2017-116-09

RAPPORTEUR : Bertrand POINTIER

Bertrand POINTIER expose au conseil municipal que les locaux des services techniques pourraient faire l'objet de travaux afin d'améliorer les conditions de travail.

Par conséquent, la commune de Ressons-le-Long souhaite pouvoir réaliser un bâtiment pour abriter les véhicules ainsi que les vestiaires des agents.

Cette dépense est éligible à un financement du Conseil Départemental à hauteur de 50% du montant hors taxe de l'opération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire :

- à solliciter pour ce projet une subvention de 50 % du montant hors taxes auprès du Conseil Départemental au titre du CDDL.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité sollicite le Conseil Départemental pour son projet :

Réhabilitation des services techniques

Une subvention au titre du CDDL, à hauteur de 50 % du montant H.T. des travaux.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

314 – Objet : CDDL matériel espaces verts – n° 2017-117-10
RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

La commune de Ressons-le-Long s'étend sur 1055 hectares avec 7 hameaux. La commune est également propriétaire d'une vingtaine d'hectares de peupleraies qu'elle a du mal à faire entretenir au regard des coûts de sous-traitants. Elle souhaite devenir autonome dans ce cadre afin de réaliser des économies.

Par ailleurs, la commune s'est engagée dans la démarche de la gestion différenciée des espaces verts et dans la réalisation d'un plan de gestion via un groupement de commandes porté par la CC Retz-en-Valois. Le maire informe le conseil municipal que le matériel d'entretien des espaces verts est vieillissant et qu'il convient de le renouveler.

Le projet permettra de donner des moyens matériels aux agents dans le cadre de leurs missions d'entretien du domaine public et des espaces verts.

L'opération comprend l'achat de matériel d'espaces verts.

Il propose de solliciter le Département pour le soutien au titre du dispositif : CDDL

Cette opération comprendra l'acquisition de matériel comme des tronçonneuses, élagueuses, débroussailluses.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de solliciter le conseil départemental au titre du CDDL pour l'acquisition de matériel d'espaces verts au taux de 55%

S'engage à prendre en charge la part non couverte par la subvention.

32 – Objet : Décision Budgétaire modificative n°2017-2 – n° 2017-118-11
RAPPORTEUR : Bertrand POINTIER

Bertrand Pointier indique au conseil que des reprises de résultats du budget assainissement doivent être intégrés au budget principal. En outre un dégrèvement de la THLV non prévu est également à prévoir au 014.

Enfin, l'écriture de rattachement de fin d'exercice assainissement est à reprendre au budget principal cette année puisque le budget en M49 est clôturé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE la décision modificative.

33 – Objet : Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications– n° 2017-119-12

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DÉCIDE

1. d'appliquer les tarifs *maxima* prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications,
2. d'appliquer les tarifs *maxima* prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public non routier due par des opérateurs de télécommunications,

34 – Taxe d'aménagement

Objet : Modification du taux de taxe d'aménagement – n° 2017-120-13

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ARTICLE 1 : Décide d'instaurer un taux majoré de 15 % dans le secteur de la trésorerie figuré en orange au plan

Décide d'instaurer un taux majoré de 9 % dans le secteur ruelle des verriers figuré en jaune au plan

Décide d'instaurer un taux majoré de 9 % dans le secteur du bout de la ville figuré en bleu au plan

Décide de reconduire le taux de 5% dans l'ensemble des secteurs de la commune autres que ceux visés ci-dessus.

ARTICLE 2 : PRECISE que le document graphique ci-joint délimitant ledit secteur sera reporté, à titre d'information, en annexe du Plan local d'urbanisme de la commune de Ressons-le-Long.

ARTICLE 3 : PRECISE que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible de plein droit pour l'année suivante en l'absence de nouvelle délibération adoptée avant le 30 novembre de l'année qui suit et qu'elle sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

ARTICLE 4 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

Objet : Abris de jardin – exonération de taxe d'aménagement – n° 2017-121-14

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- Les abris de jardin soumis à déclaration préalable sont exonérés en partiellement de la taxe d'aménagement à raison de 50% de leur surface.

4 – INTERCOMMUNALITE

41 – CCRV

Objet : Statuts CCRV – n° 2017-122-15

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
Emet un avis favorable au projet de statuts proposé par le conseil communautaire
Charge et délègue monsieur le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Objet : Transfert compétence voirie – n° 2017-123-16

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
– Demande aux services de la CCRV de contrôler les incohérences visées ci-dessus
– Charge et délègue le maire, ou son représentant aux fins d'exécution de la présente

Objet : Rapport semestriel – n°2017-124-17

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le Maire informe le conseil municipal que conformément à l'article L. 5211-39 al.2 du CGCT, les délégués communautaires rendent compte au moins 2 fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI.
Ce premier semestre 2017, l'activité s'est principalement portée sur les homogénéisations et la procédure de fusion.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Prend acte le rapport semestriel

Objet : Rapport activité Valor'Aisne– n°2017-125-18

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Prend acte le rapport annuel 2016 de Valor'Aisne

42 – Rapports d'activités

421 – Objet : RPQS eau 2016 du SERVA – n° 2017-126-19

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité,
APPROUVE le rapport annuel sur l'eau 2016 du Syndicat des Eaux la Région de Vic sur Aisne (SERVA)

422 – Rapport annuel 2016 de l'USEDA – n° 2017-127-20

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Prend acte le rapport annuel 2016 de l'USEDA

423 – GrDF : CRAC gaz 2016 – n°2017-128-21

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité,
Prend acte du compte rendu annuel d'activité du concessionnaire Gaz par GRDF pour l'année 2016.

5 – DIVERS

51 – Vœux et motions

Objet : Suppression des emplois aidés – n°2017-129-22

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal vote une motion contre la méthode utilisée par la suppression des emplois aidés annoncée le 15 août pour le 1^{er} septembre par le gouvernement.

Objet : Acquisition ER 3 – n°2017-130-23

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le Maire informe le conseil municipal qu'un emplacement réservé (ER 3 de 500 m² du PLU) est situé au lieudit « ruelle des verriers » aux fins de réaliser une voie de desserte des parcelles classées constructibles au PLU.

Une opportunité d'acquisition d'une partie se présente.

Il propose au conseil municipal de faire une offre sur l'acquisition de l'emprise nécessaire à savoir environ 200 m².

Le Maire propose de faire une proposition à hauteur de 1.20 €/m²

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Autorise le maire à acquérir la surface nécessaire matérialisé au PLU

Charge et délègue le maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente

Rencontre avec le Député :

Le Maire informe le conseil que le député Marc Delatte s'est rendu en mairie le 31 juillet.

Cette rencontre a permis de discuter des projets communaux en général et du projet d'écoquartier en particulier

Permanence BTP VSA :

Suite aux saisines des législateurs par le Maire, le ministre de l'intérieur a indiqué que le non accueil du public le lundi à la BTP de Vic-sur-Aisne était temporaire et liée à un dysfonctionnement. La permanence est rétablie.

Demande acquisition de terrain :

Le Maire informe le conseil qu'une demande d'acquisition de la parcelle ZI45 achetée par la commune lors des échanges avec les consorts Carrier dans le cadre de l'écoquartier a été formulée par un riverain.

Le conseil émet un avis favorable sur le principe

PASRAU :

Le maire informe le conseil qu'une expérimentation est en cours pour la mise en place du prélèvement à la source pour les revenus autres.

Litiges :

- Litiges Carrier :
 - Chemin rural : en attente des conclusions adverses, l'affaire sera présentée au *** pour mise en état.
 - Parcelle ZH70 : La partie adverse vient de déposer de nouvelles conclusions.
- Litige Huftier : La commune a déposé ses conclusions. En attente du jugement

RDV Enedis :

Le Maire informe le conseil municipal qu'une rencontre avec Enedis s'est déroulée le 28 août. L'occasion de parler des prochains enfouissements de réseaux HTA notamment dans le centre bourg mais également du centre jusque l'entrée de Montois.

Enfouissement réseau EP :

Le maire informe le conseil que les travaux d'enfouissement rue de Mainville ont débuté. Ils devraient se terminer d'ici la fin de l'année. Il propose que dans le cadre des enfouissements de réseaux HTA une réflexion de grouper les enfouissements soit portée notamment sur les hameaux Cheneux et Montois pour lesquels peu de travaux ont été réalisés jusqu'à maintenant. Un chiffrage sera demandé à l'USEDA. La prochaine réunion de secteur est prévue le 19 octobre.

Fibre optique :

Les travaux débutés en juillet se poursuivent. Une réunion publique est prévue en janvier afin de présenter à la population les modalités de raccordement.

Formation avec CCRV :

Le maire informe le conseil que la CCRV va proposer aux communes membres des formations des agents des services techniques notamment. Ressons pourrait être un lieu de formation.

Rentrée 2017 :

Patricia Lucot informe le conseil municipal que la rentrée s'est déroulée avec une augmentation de l'effectif puisqu'il passe à 68 enfants. 38 enfants participent aux NAP (payantes) cette année. Le pot de rentrée avec les enseignants et les agents et prévu le vendredi 29 septembre à partir de 18h. Les élections des délégués de parents d'élèves se tiendront le vendredi 13 octobre. Un changement de prestataire en restauration ainsi que la mise en place de

composteurs permettent de faire disparaître la production de déchets au niveau de la cantine (environ 600kg chaque année pour la commune de Ressons).

40 ans du CAUE :

Patricia Lucot informe le conseil municipal que dans le cadre des 40 ans de la loi sur l'urbanisme créant les CAUE, la commune de Ressons-le-Long a reçu une animation du CAUE autour de la lecture du paysage le 17 septembre.

RDV DIR Nord :

Le Maire a rencontré la DIR Nord le 25 août afin d'aborder la problématique de la gestion hydraulique au hameau de la Vache Noire. Un nettoyage des caniveaux a depuis été réalisé et un curage du fossé ainsi que la reprise du fil d'eau est envisagé.

Par ailleurs un comptage est réalisé depuis le 19 septembre jusqu'au 29 septembre dans le cadre d'une étude de sécurité du carrefour de la Vache Noire.

Francis Hutin s'interroge sur le transfert de l'éclairage public proposé par la DIRN, le maire répond qu'il a demandé une étude d'éclairage suite à la remise en état des EP.

RDV DVD :

Le Maire a rencontré la DVD le 17 août afin d'aborder les problématiques de vitesse sur la traverse du village par la RD1160. Un comptage sera réalisé

Un nouveau RDV est prévu le 9 octobre. Une mission d'AMO pourrait être demandée à l'ADICA

Assainissement :

Un RDV ce 25 septembre s'est tenu en mairie avec Desgrippes. Le PV de réception sera signé prochainement dans la mesure où toutes les réserves ont été levées.

Ecoquartier :

Une rencontre avec TPF1 s'est tenue le 18 septembre en présence de la SEDA, d'Egis et villes et paysages. Cette réunion était organisée afin de procéder à la passation entre Villes et paysages et TPF1 pour la mission de suivi de chantier. Le DCE est en cours de finalisation afin de lancer la consultation à l'automne. Le début des travaux est prévu au printemps 2018.

Un nouveau RDV est prévu le 23 octobre.

Le maire propose au conseil municipal d'entamer 2 réflexions :

L'une concernant le nom des voies du secteur

L'autre concernant l'évolution nécessaire de l'école. En effet, l'augmentation de la population nécessitera vraisemblablement de nouveaux locaux. Il s'agit donc d'anticiper cette problématique.

Objet : Vœu mutualisation moyen pour une police territoriale – n°2017-131-24

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal après en avoir délibéré émet le vœu de la création d'une police rurale intercommunale

COPIL ARE :

Le maire informe le conseil municipal de la prochaine réunion du COPIL sur l'Aménagement du Rythme Educatif. Il aura vocation à se réunir d'ici fin octobre afin de faire une proposition consensuelle de rythme à mettre en œuvre à la rentrée de septembre 2018.

Cette proposition devra être faite début 2018 afin d'être proposé au conseil des maîtres, conseil d'école et conseil municipal du 1^{er} trimestre.

RDDECI :

Le Maire informe le conseil municipal que le Préfet de l'Aisne vient d'arrêter le nouveau règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie. Les maires ont 1 an pour prendre leur arrêté de DECI et éventuellement un schéma DECI. Une réunion d'information se tiendra le 4 octobre à 18h à Vic sur Aisne

Fusion de communes :

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par les services de l'Etat afin de savoir si un projet de fusion de communes était envisagé. Le Maire a répondu par la négative pour le moment.

Dis-moi dix mots :

Le maire informe le conseil que le ministère de la culture vient de lancer sa nouvelle opération intitulée « dis-moi dix mots ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide

De participer à la labellisation

CMJ :

Patricia Lucot informe le conseil que le CMJ visitera le conseil départemental et les archives départementales le 23 octobre.

Ateliers AMSAM :

Patricia Lucot informe de la reprise d'un atelier informatique par l'AMSAM gratuit pour les séniors à partir de cet automne ou cet hiver.

Opération Brioches :

Silvie Szczuka rappelle que l'opération brioches aura lieu les 6, 7 et 8 octobre.

Peupleraie :

Eric Debosque s'interroge de l'entretien réservé à la peupleraie de la commune située en bord de RN31 et propose de vendre les terrains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.

Le maire,

Nicolas REBEROT